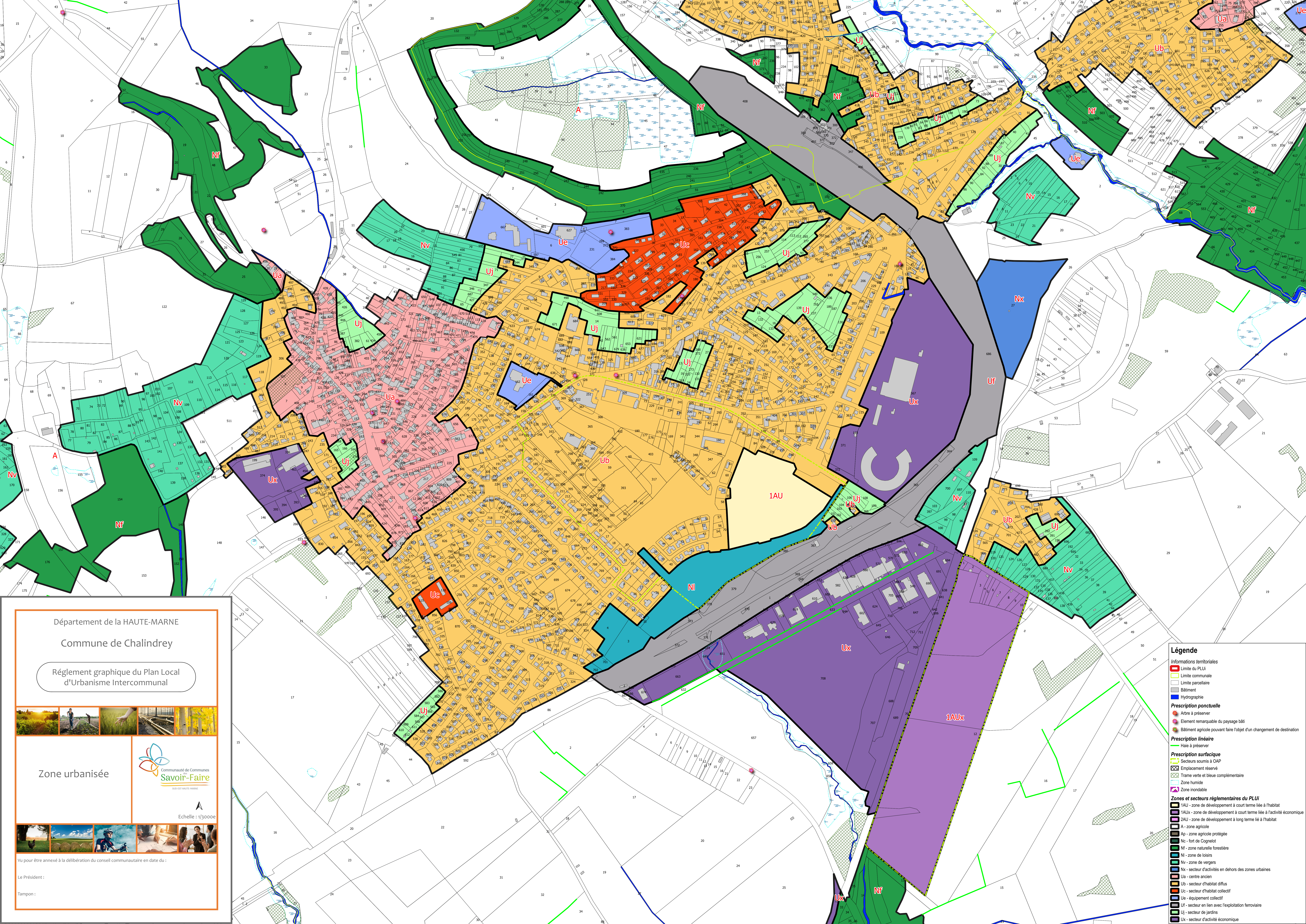




Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Chalindrey

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

Communauté de Communes du Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/30000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

Légende

Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Autre à préserver

Element remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognélot

Nf - zone naturelle forestière

Ni - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ub - secteur d'habitat diffus

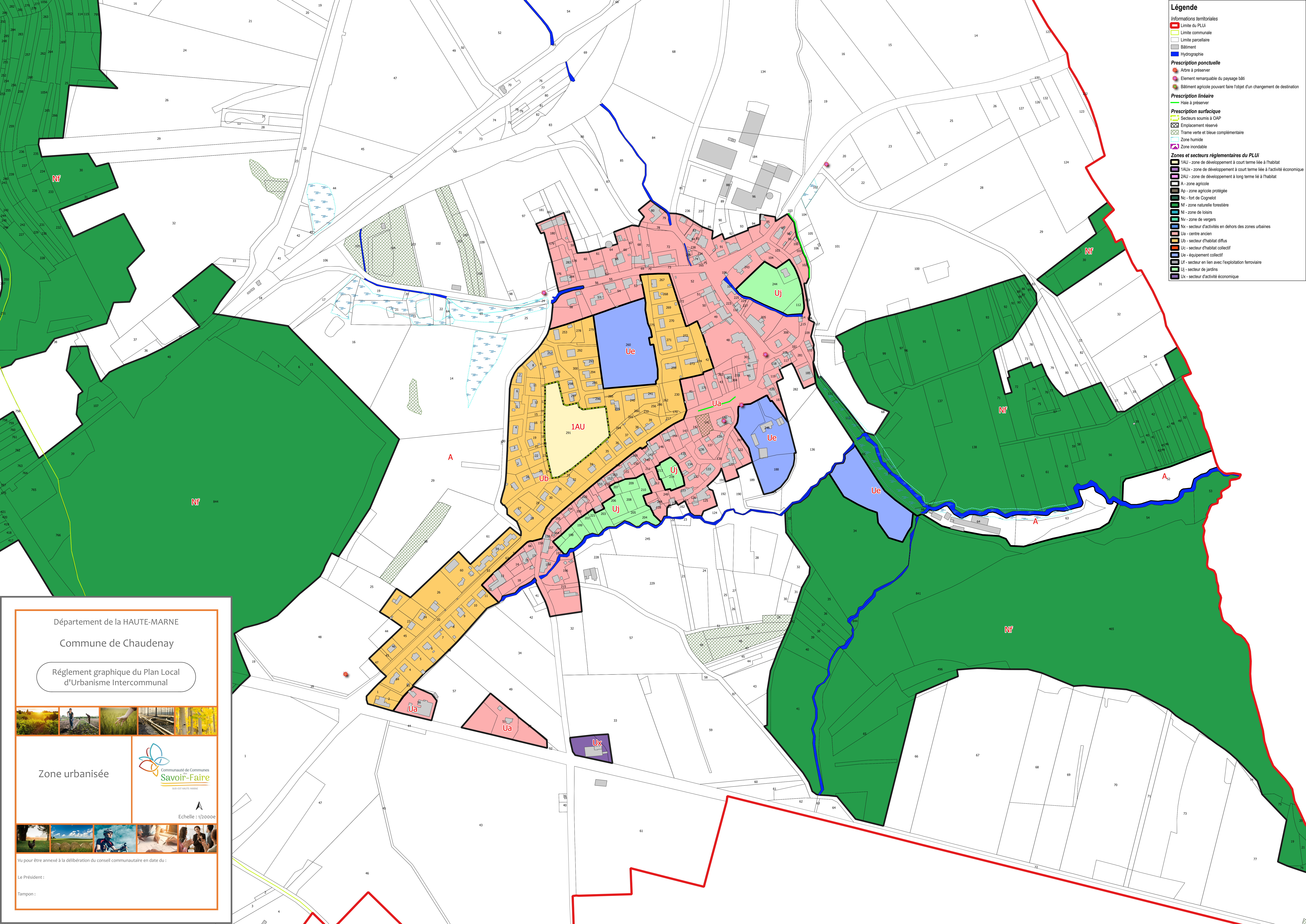
Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique



Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Aire à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

- Haie à préserver

Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

- 1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- 1AUx - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- 2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognélot
- Nf - zone naturelle forestière
- Ni - zone de loisirs
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Chaudenay

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

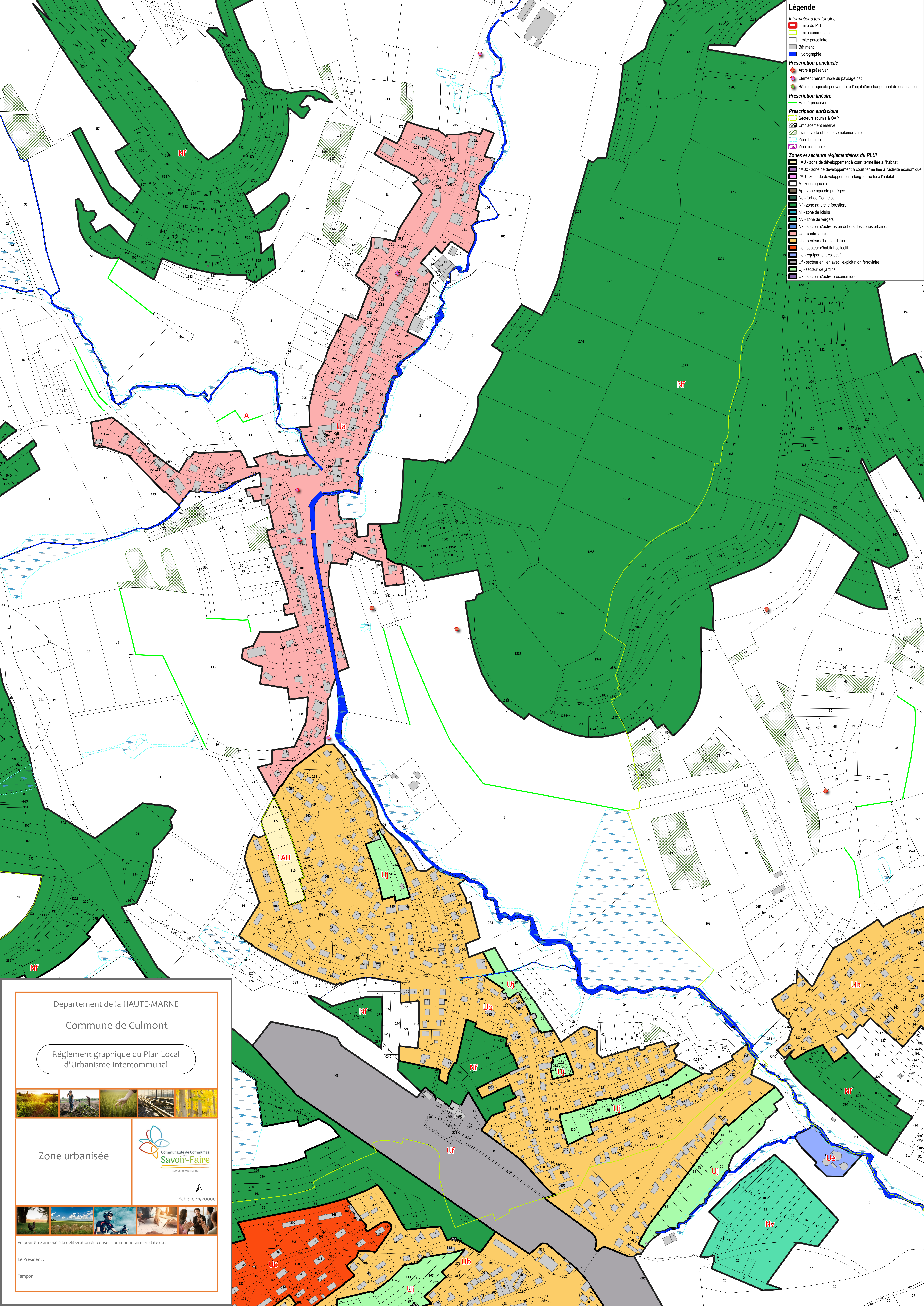
Communauté de Communes
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Arbre à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

- Haie à préserver

Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

- IAU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- IAUx - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- ZAU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognélot
- Nf - zone naturelle forestière
- Ni - zone de loisirs
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Culmont

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

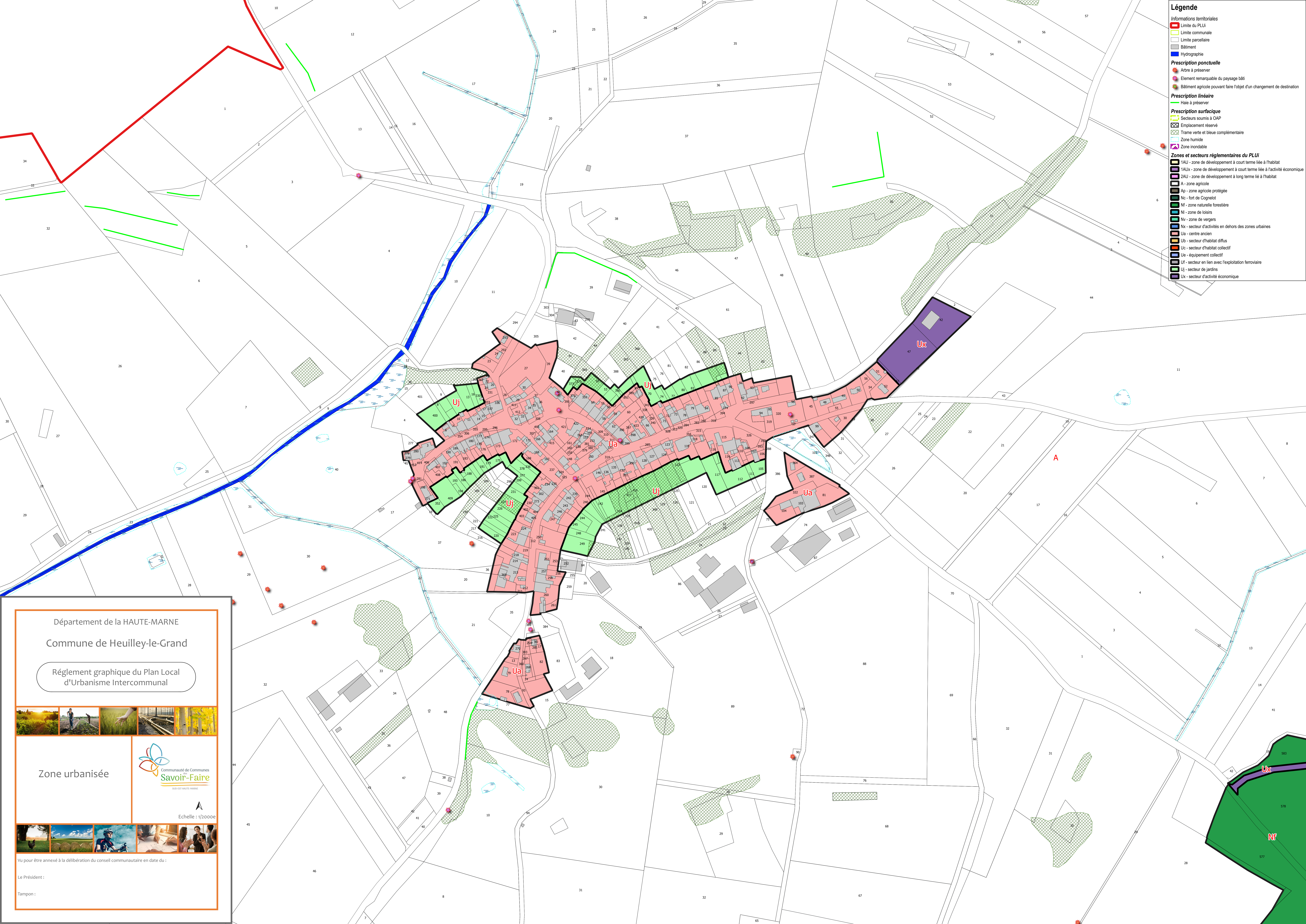
Communauté de Communes Savoir-Faire

Echelle: 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Arbre à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

- Haie à préserver

Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

- 1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- 1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- 2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognelot
- NF - zone naturelle forestière
- NI - zone de loisirs
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Heuilley-le-Grand

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

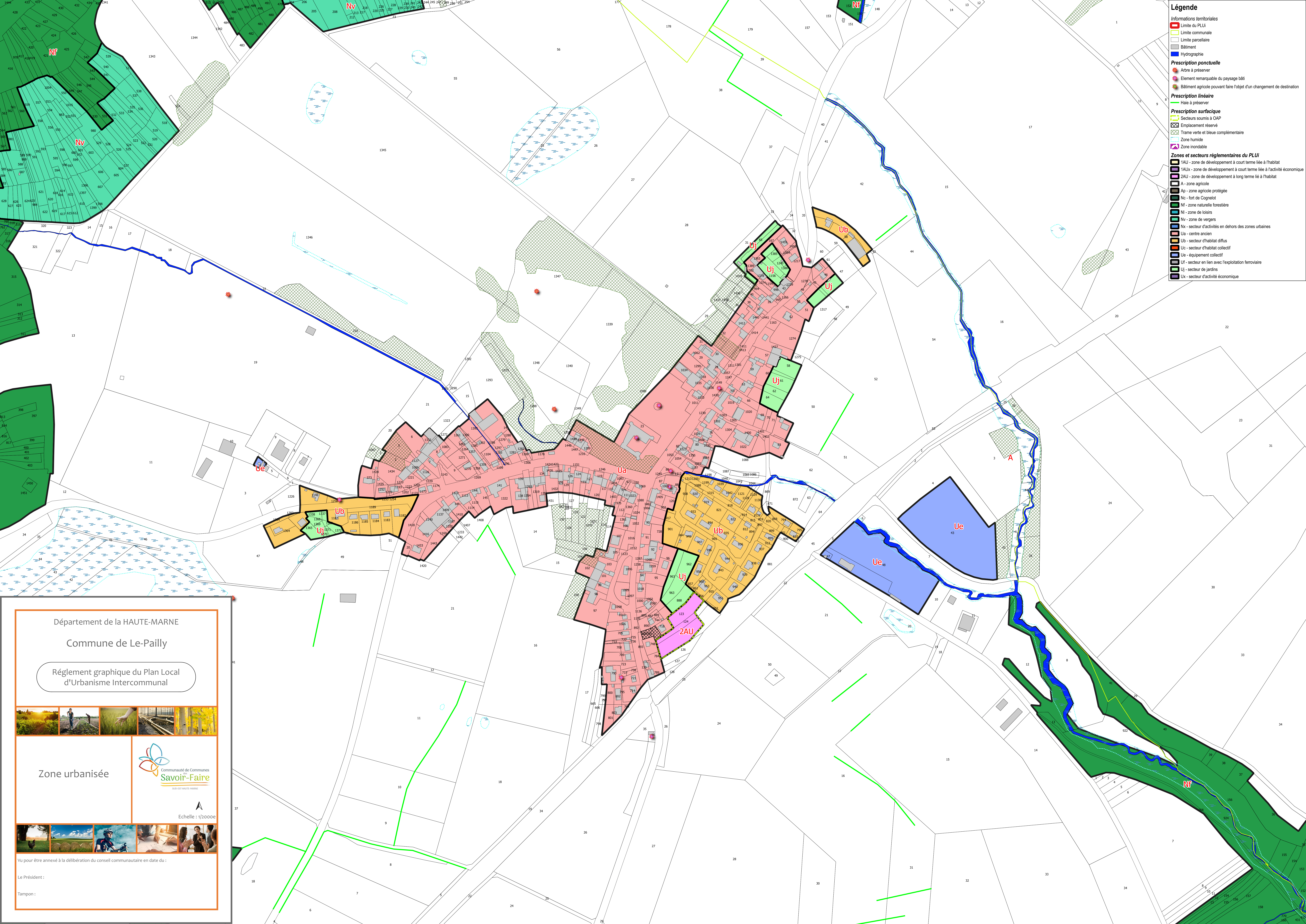
Communauté de Communes du Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Arbre à préserver

Elément remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognélot

NF - zone naturelle forestière

NI - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ub - secteur d'habitat diffus

Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Le-Pailly

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

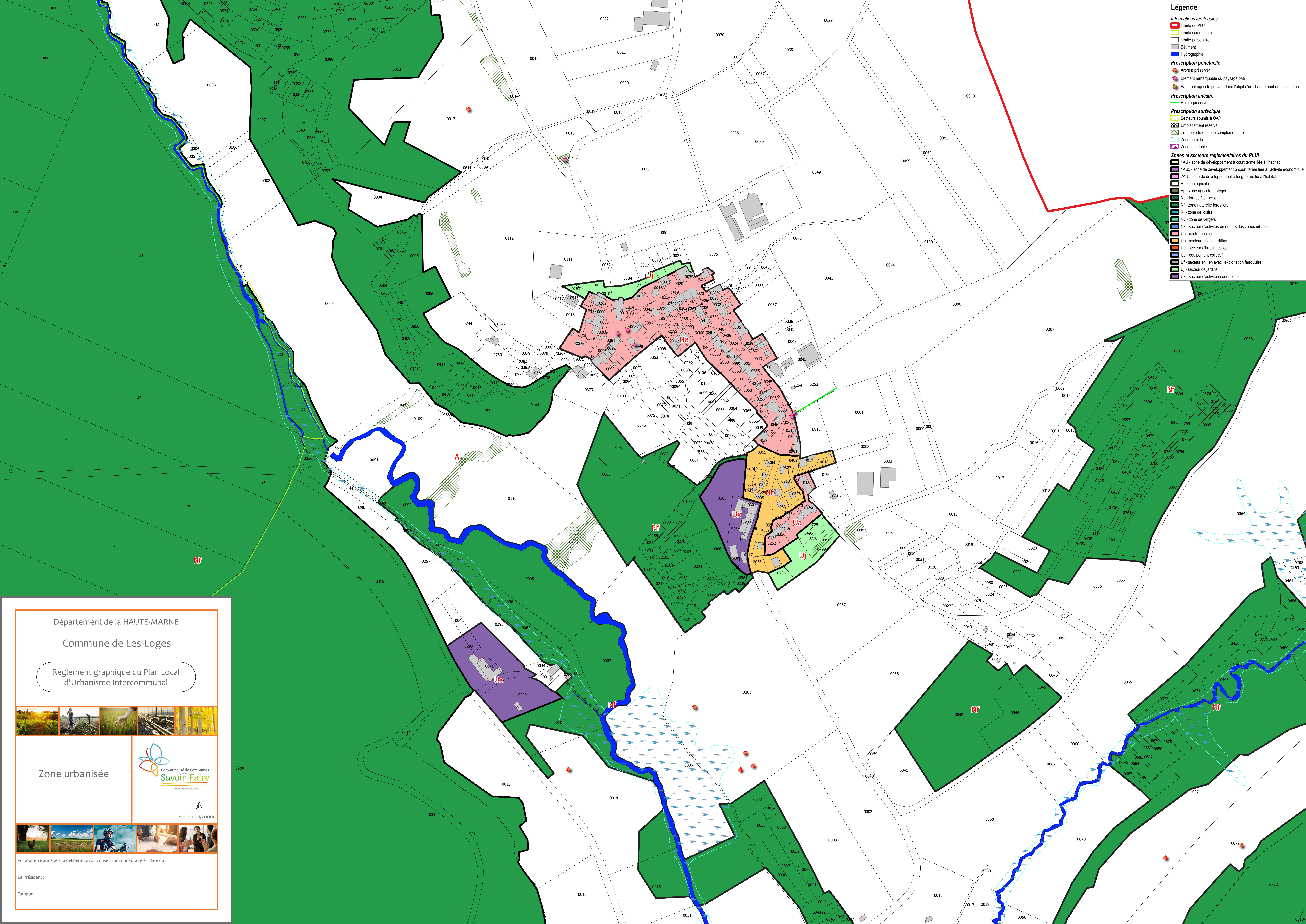
Communauté de Communes
du
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Aire à préserver

Elément remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUx - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognelot

NF - zone naturelle forestière

NI - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ub - secteur d'habitat diffus

Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Les-Loges

Règlement graphique du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

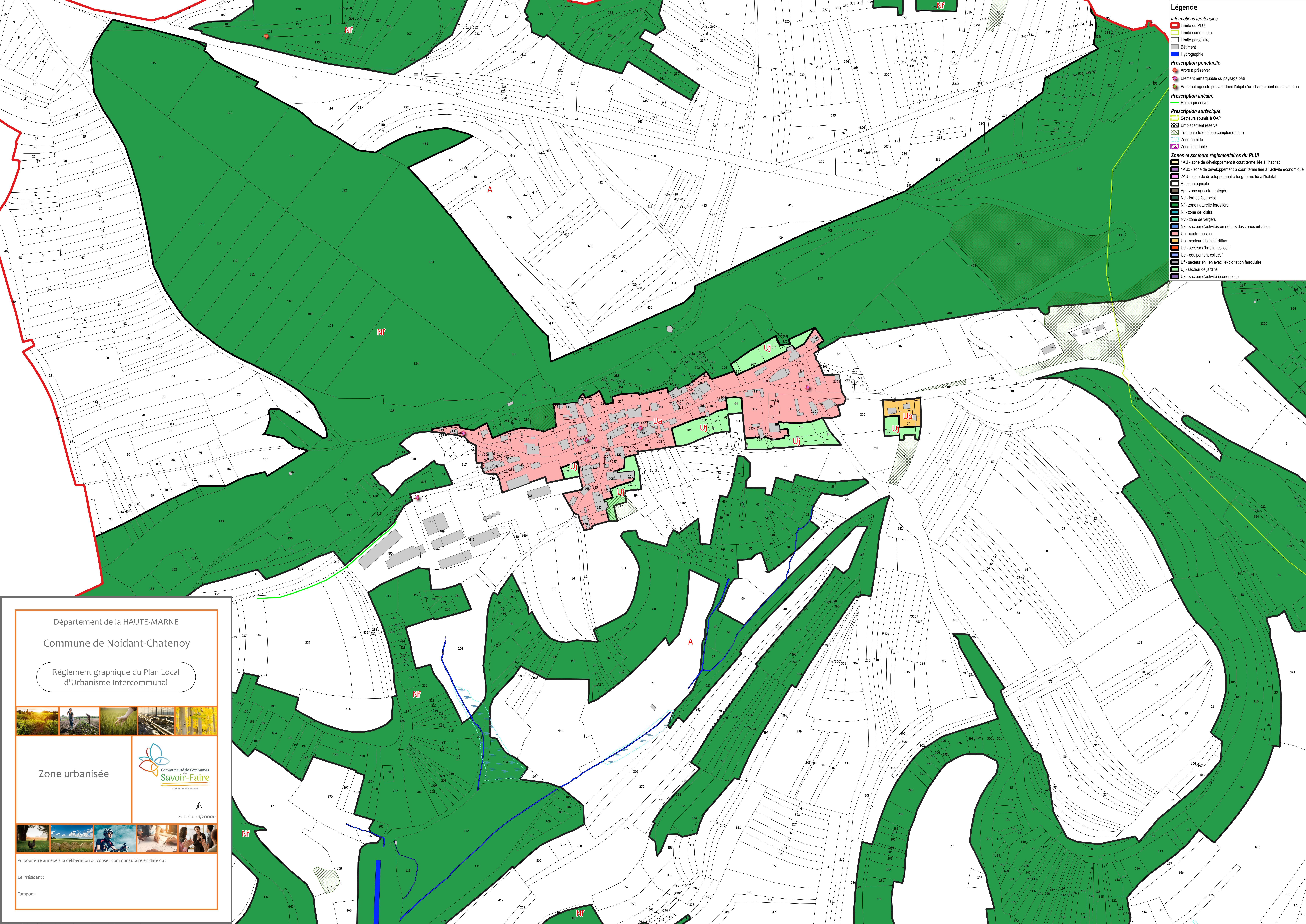
Communauté de Communes
du
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Arbre à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

- Haie à préserver

Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

- 1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- 1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- 2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognélot
- NF - zone naturelle forestière
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Noidant-Chatenoy

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

Communauté de Communes
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Palaiseul

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

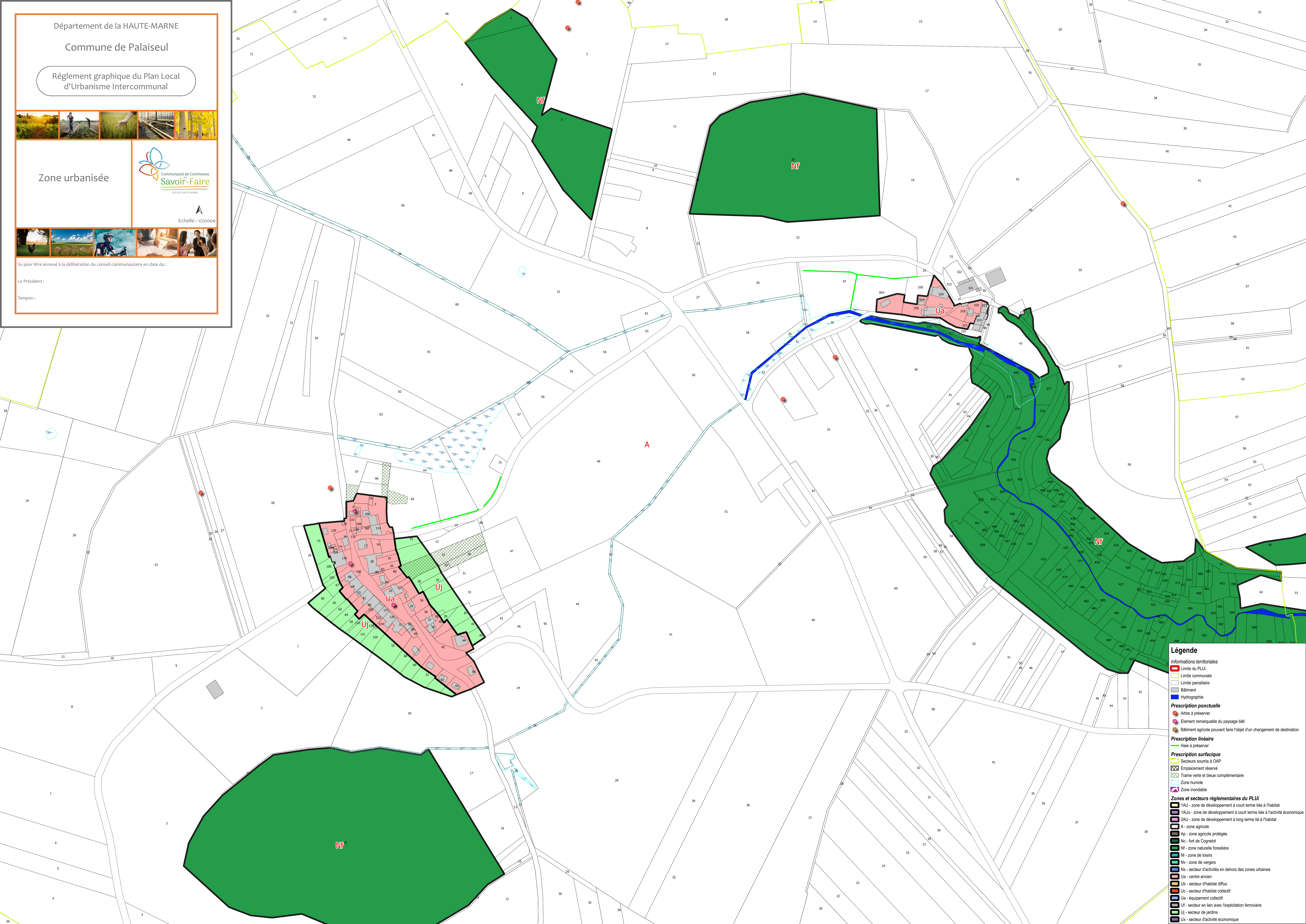
Zone urbanisée

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Attre à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

- Haie à préserver

Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

- 1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- 1AUx - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- 2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognelot
- Nf - zone naturelle forestière
- Nl - zone de loisirs
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Rivières-le-Bois

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

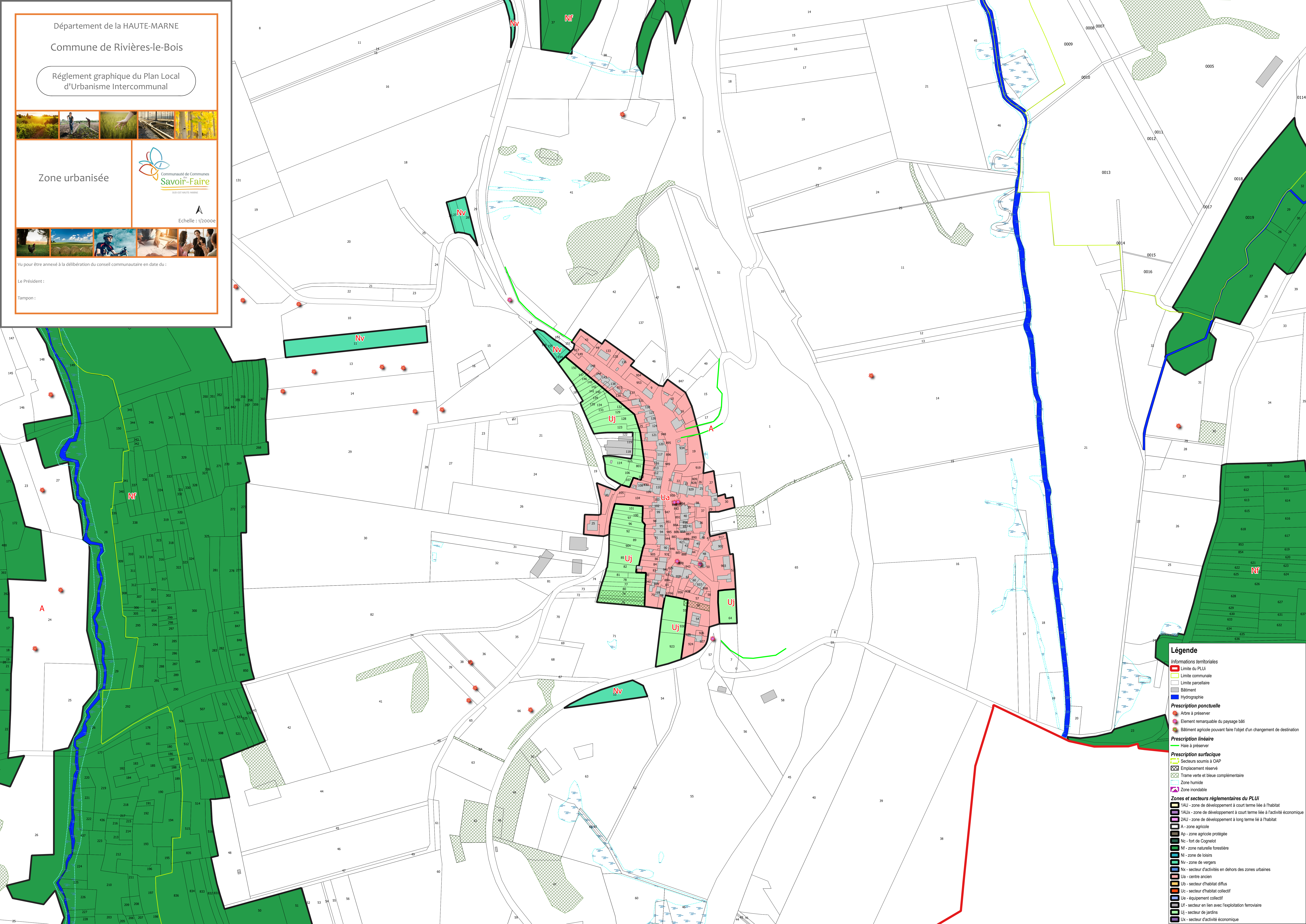
Zone urbanisée

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Saint-Broingt-le-Bois

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

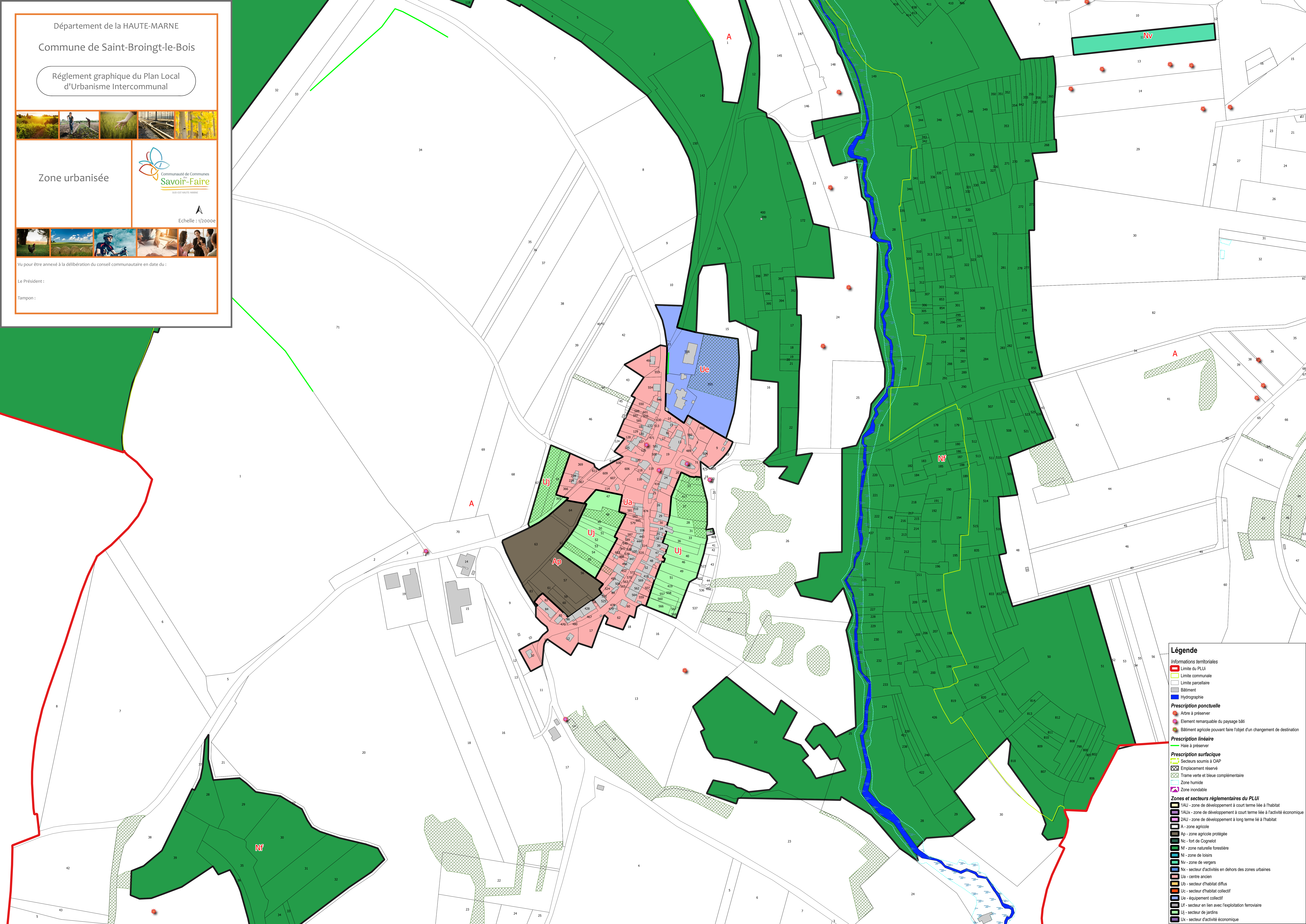
Communauté de Communes
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :



Légende

Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Attre à préserver

Element remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUx - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognélot

Nf - zone naturelle forestière

Nl - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ub - secteur d'habitat diffus

Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Saint-Vallier-sur-Marne

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

Communauté de Communes
Savoir-Faire
SUD-EST HAUTE-MARNE

Echelle : 1/20000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

Légende

Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Autre à préserver

Elément remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognélot

Nf - zone naturelle forestière

Nl - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ub - secteur d'habitat diffus

Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Torcenay

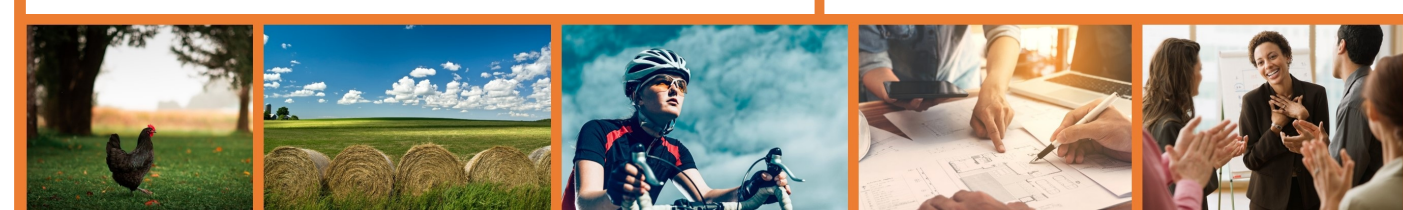
Règlement graphique du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal



Zone urbanisée



Echelle : 1/20000



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

Légende

Informations territoriales

- Limite du PLUI
- Limite communale
- Limite cadastrale
- Bâtiment
- Hydrographie

Prescription ponctuelle

- Attre à préserver
- Element remarquable du paysage bâti
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

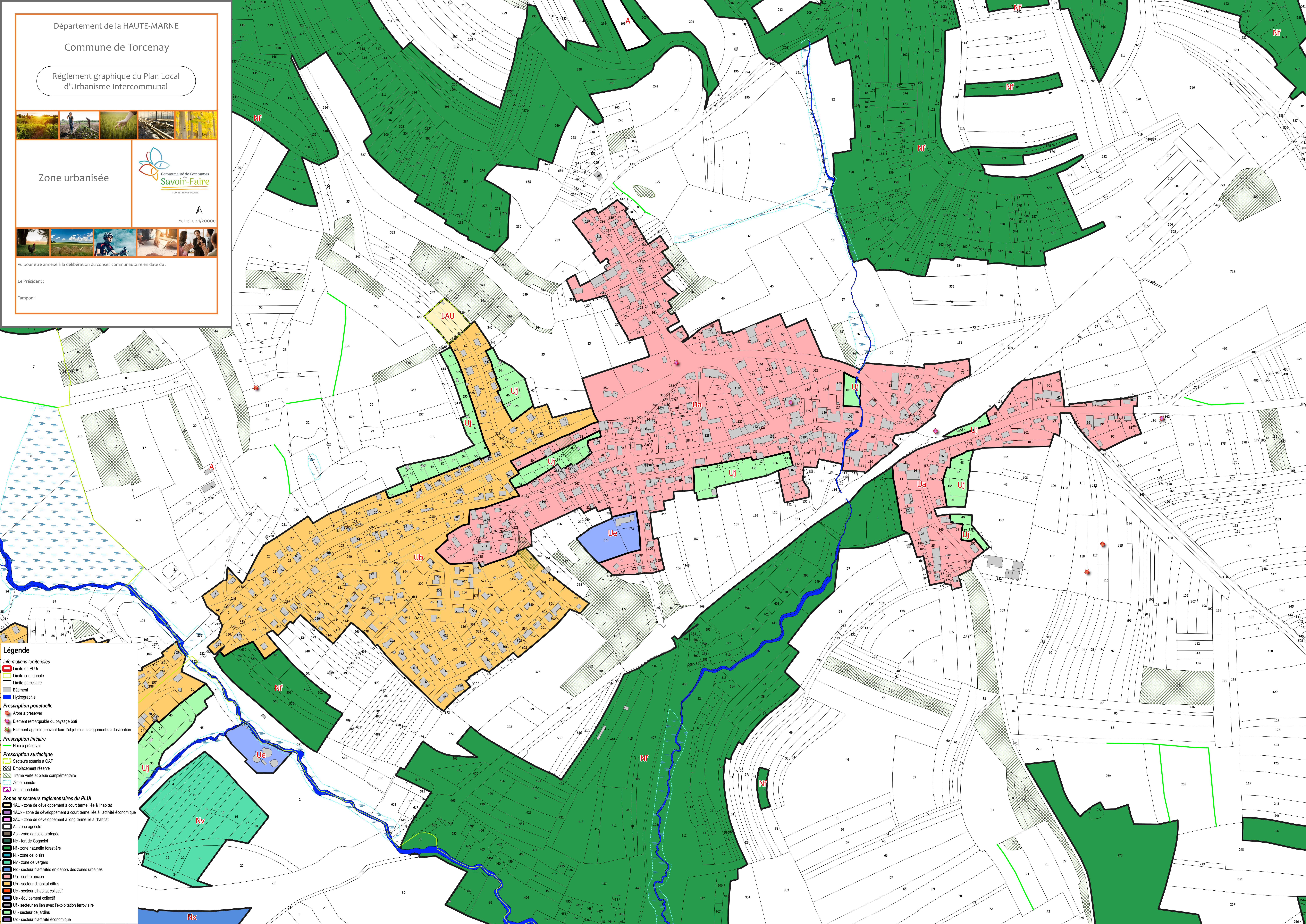
- Haie à préserver

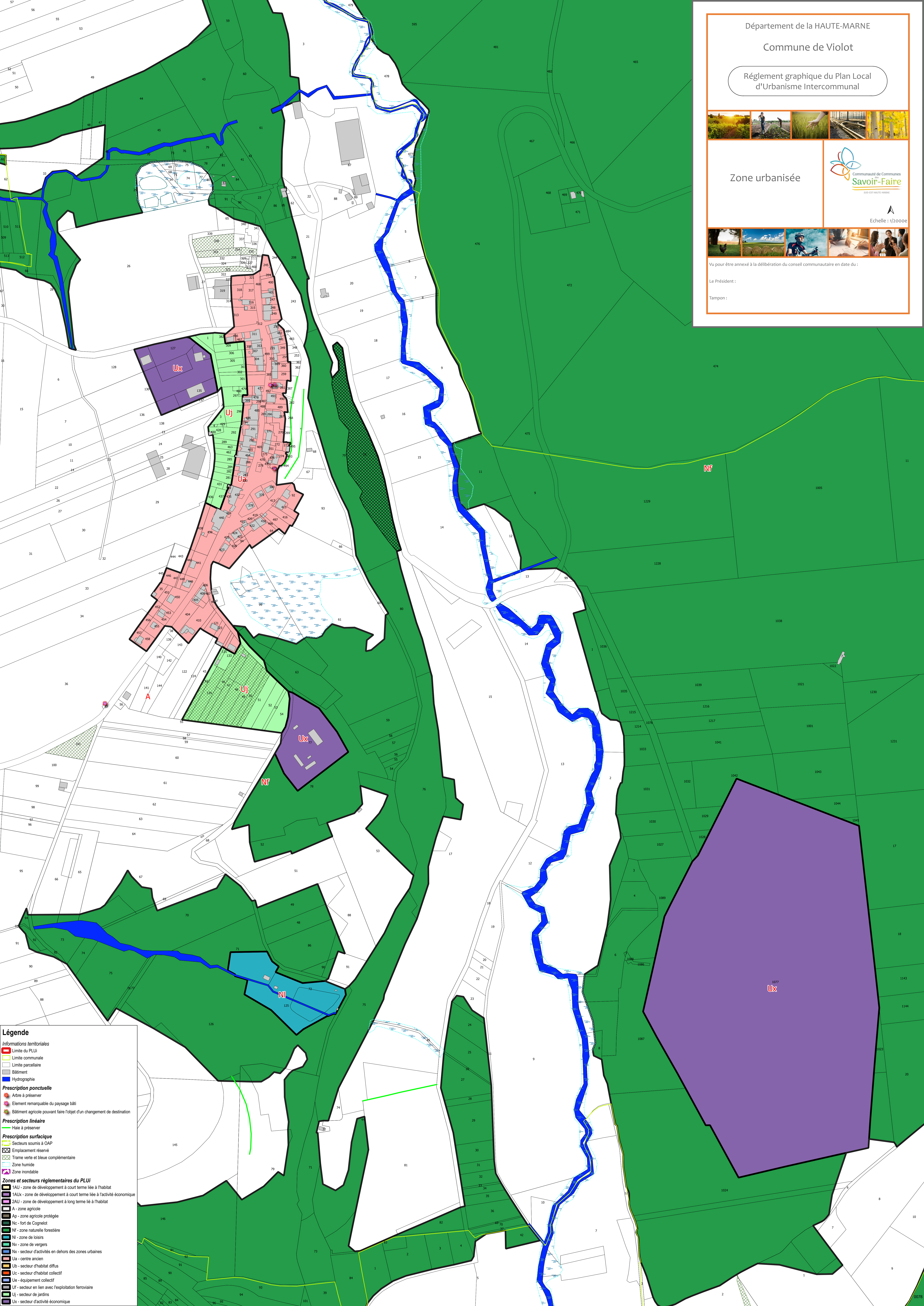
Prescription surfacique

- Secteurs soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Trame verte et bleue complémentaire
- Zone humide
- Zone inondable

Zones et secteurs réglementaires du PLUI

- IAU - zone de développement à court terme liée à l'habitat
- IAUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique
- 2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole protégée
- Nc - fort de Cognélot
- Nf - zone naturelle forestière
- Ni - zone de loisirs
- Nv - zone de vergers
- Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines
- Ua - centre ancien
- Ub - secteur d'habitat diffus
- Uc - secteur d'habitat collectif
- Ue - équipement collectif
- Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire
- Uj - secteur de jardins
- Ux - secteur d'activité économique





Légende

Informations territoriales

Limite du PLUI

Limite communale

Limite parcellaire

Bâtiment

Hydrographie

Prescription ponctuelle

Arbre à préserver

Element remarquable du paysage bâti

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Prescription linéaire

Haie à préserver

Prescription surfacique

Secteurs soumis à OAP

Emplacement réservé

Trame verte et bleue complémentaire

Zone humide

Zone inondable

Zones et secteurs règlementaires du PLUI

1AU - zone de développement à court terme liée à l'habitat

1AUX - zone de développement à court terme liée à l'activité économique

2AU - zone de développement à long terme liée à l'habitat

A - zone agricole

Ap - zone agricole protégée

Nc - fort de Cognélot

Nf - zone naturelle forestière

Ni - zone de loisirs

Nv - zone de vergers

Nx - secteur d'activités en dehors des zones urbaines

Ua - centre ancien

Ud - secteur d'habitat diffus

Uc - secteur d'habitat collectif

Ue - équipement collectif

Uf - secteur en lien avec l'exploitation ferroviaire

Uj - secteur de jardins

Ux - secteur d'activité économique

Département de la HAUTE-MARNE

Commune de Violot

Règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Zone urbanisée

Communauté de Communes
Savoir-Faire
SAVOIR-FAIRE HAUTE-MARNE

Echelle : 1/2000e

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

30/78